Sujet: Mail 2023-46: Augmentation du point d'indice et super profit record

De: CGT DDFiP 17 <cgt.ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr>

Date: 19/06/2023 à 21:51 Pour: destinataires inconnus:;



**Section Charente-Maritime** 

https://17.cgtfinancespubliques.fr/

Bonjour à vous tous

Ci dessous une analyse de la section CGT 65 sur l'augmentation du point d'indice pour la fonction publique.

**Fraternellement** 

Rendez-vous salarial du 12 juin dans la Fonction publique : des augmentations salariales vraiment pas à la hauteur, le ministre doit revoir sa copie!

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a donc annoncé ce jour une augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 % alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 %!

Alors que la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel s'élève désormais à plus de 16%, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante.

Les 5 points uniformes accordés à tout les agent.es à la date tardive du 1er janvier 2024 ne sont pas de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes intervenues.

Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une prime dite de « pouvoir d'achat ». Celle-ci serait d'une part, dégressive de 800 à 300 euros et, d'autre part, ne concernerait qu'une partie des salarié.es.

Cette rémunération ne sera pas prise en compte pour la retraite. De plus, elle ne semble pas être reconductible. Cerise sur le gâteau : elle serait attribuée au bon vouloir des employeurs territoriaux ! Ce manque de considération pour les personnels de la Fonction publique, fonctionnaires et agents non titulaires, est parfaitement scandaleux et constitue aussi un manque de considération pour les usager·es des missions publiques.

Les mesures d'accompagnement qui ont été annoncées, par leur caractère parcellaire, ne règlent pas plus le contentieux salarial : reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat, revalorisation des frais de mission, meilleure prise en charge des abonnements aux transports collectifs, revalorisation du barème de monétisation des comptes épargne temps.

Cela étant dit, en procédant à une deuxième augmentation du point d'indice en l'espace d'un an, le gouvernement reconnaît de fait qu'il s'agit du seul moyen de faire face efficacement à l'inflation.

Pour insuffisantes qu'elles soient, les dispositions annoncées sont à inscrire à l'actif des mobilisations massives menées depuis des mois.

Considérant que la copie du ministre doit être revue, la CGT, avec l'ensemble des organisations syndicales, a quitté la séance.

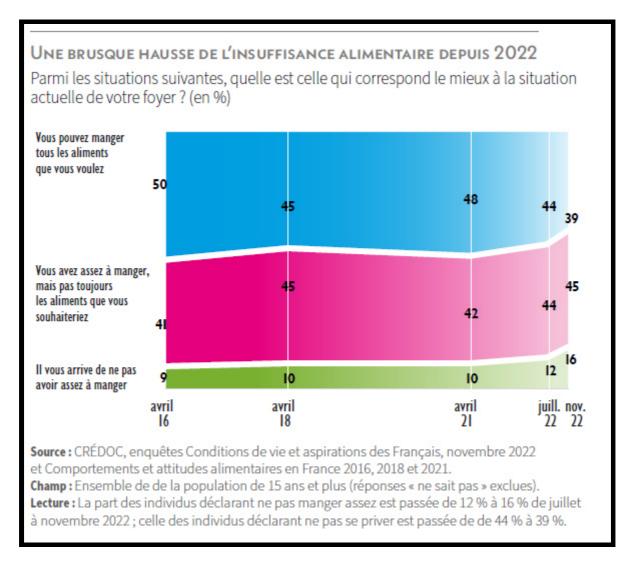
La CGT continuera, dans l'unité la plus large possible, de porter les revendications des personnels pour gagner des augmentations de salaire de haut niveau.

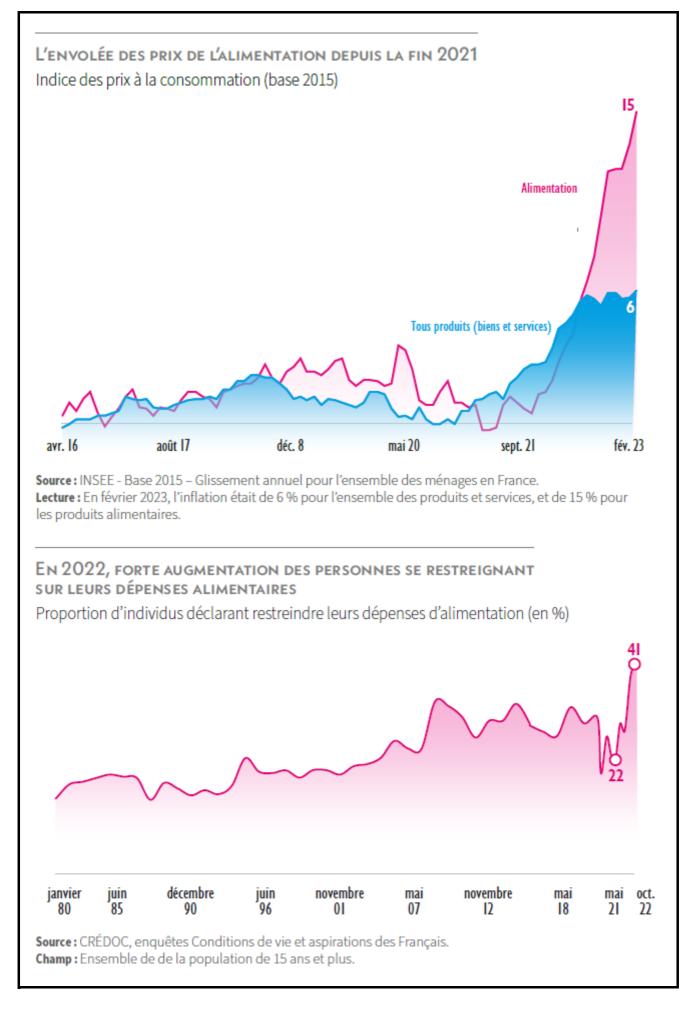


## LA PRECARITE ALIMENTAIRE EN FORTE HAUSSE : UNE ETUDE DU CREDOC DE MAI 2023

#### Etude complete en piece jointe

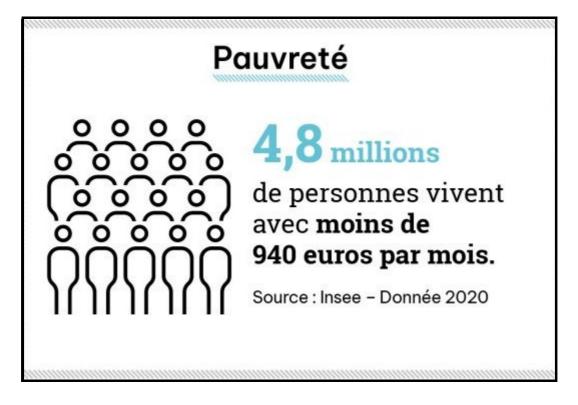
L'année 2022 a été marquée par une forte inflation, atteignant 14 % pour les produits alimentaires en janvier 2023. Dans ce contexte, de plus en plus de personnes se sont tournées vers les structures d'aide alimentaire distribuant colis ou repas chauds. Ce recours plus fréquent à l'aide alimentaire suggère une hausse de la proportion de personnes en situation de précarité alimentaire, sans pour autant la quantifier. En collaboration avec l'INRAE et l'université de Bordeaux, le CRÉDOC a inséré un module sur la précarité alimentaire dans le cadre de l'enquête Conditions de vie et aspirations des Français. Les résultats montrent que la hausse de la précarité alimentaire s'est accélérée au second semestre 2022 et concerne désormais 16 % des Français déclarant ne pas manger assez. Les personnes concernées cumulent souvent d'autres formes de fragilités, notamment vis-àvis de leur santé ou de leur logement. On retrouve parmi elles des personnes dont les difficultés ont déjà pu être mises en évidence: les femmes, les plus jeunes, les personnes au chômage, et, d'une façon générale, celles aux plus faibles revenus.





OBSERVATOIRE DES INEGALITES : <a href="https://www.inegalites.fr/L-">https://www.inegalites.fr/L-</a>

#### essentiel-des-inegalites-de-revenus-rapport



**4,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté** fixé à 50 % de ce niveau de vie médian, soit avec moins de 940 euros par mois. 7,6 % de la population est concernée.

À l'autre bout de l'échelle des revenus, on compte **4,5 millions de personnes au-dessus du seuil de richesse** fixé au double du niveau de vie médian, soit 3 762 euros après impôts pour une personne seule (donnée 2020). Elles représentent 7 % de la population, ce qui signifie qu'elles gagnent plus que 93 % des Français.

Ces inégalités de niveau de vie s'expliquent principalement par les écarts de salaires. Les 10 % les mieux rémunérés en équivalent temps plein touchent plus de 4 000 euros net par mois, soit 2,9 fois plus que le salaire maximum des 10 % les moins bien payés. Chez les salariés à temps complet, les femmes gagnent en moyenne 15 % de moins que les hommes. Tous temps de travail confondus, l'écart monte à 24 %. Les cadres touchent 2 500 euros de plus en moyenne chaque mois que les employés.

Les écarts de rémunérations sont encore plus grands chez les indépendants et les chefs d'entreprise. Un médecin libéral, par exemple, touche près de huit fois le smic en moyenne. La rémunération des patrons les mieux payés atteint plusieurs milliers de fois le smic pour les plus élevées.

Les inégalités de patrimoine sont beaucoup plus grandes encore que les inégalités de revenus. Les 10 % des ménages les plus fortunés possèdent plus de 716 000 euros, contre 4 400 euros pour les 10 % les moins dotés.

L'inflation notamment des prix des produits alimentaires appauvrit la population et, dans le même temps, chaque jour qui passe un produit est rappelé : des pâtes, du fromage, des pizzas, des plats surgelés, etc. Il ne se passe pas un jour sans que des produits impropres à la consommation ne soient rappelés. Comment expliquer cela ?

L'industrie agroalimentaire, pour augmenter ses marges, ne prend aucune précaution et au contraire, l'industrie agroalimentaire fabrique des produits de mauvaise qualité.

Les vingt plus grands groupes ont rapporté 53,5 milliards de dollars à leurs actionnaires sur les exercices 2020 et 2021. Quatre entreprises seulement, Archer-Daniels Midland, Cargill, Bunge et Dreyfus, contrôlent à elles seules plus de 70 % du commerce international des céréales.

Un porte-parole de Greenpeace indique à leur sujet : « Elles ne sont pas tenues de communiquer de manière transparente, notamment sur leur propre stock céréalier. Greenpeace a découvert que le manque de transparence sur les niveaux réels des stocks céréaliers après l'invasion russe en Ukraine a largement favorisé la spéculation sur les marchés alimentaires et le gonflement des prix des denrées. »

Et pendant ce temps-là, les gens se serrent la ceinture pour se nourrir tandis que la petite minorité se gave.

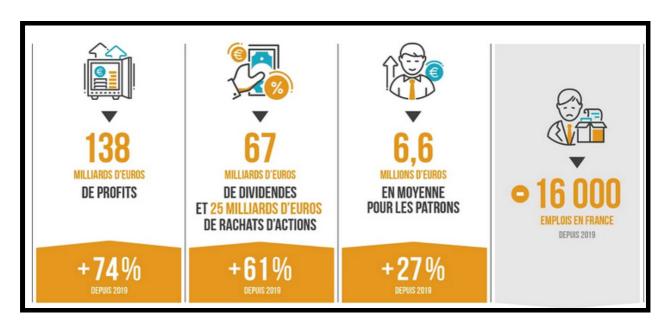
#### Observatoire des multinationales :

https://multinationales.org/fr/enquetes/cac40-le-veritable-bilan-annuel-2023/

### Sous le signe des superprofits

Les derniers chiffres du CAC40 confirment une tendance de long terme à

l'accaparement des richesses par les actionnaires et les dirigeants au détriment de l'emploi en France. Cette tendance prend une forme exacerbée au sein d'une poignée de groupes comme TotalEnergies, LVMH ou BNP Paribas, qui concentrent l'essentiel des profits, dividendes et rachats d'actions du CAC40. *Nouvelle note d'analyse de l'Observatoire des multinationales*.



En 2022, les profits du CAC40 se sont maintenus à un niveau record, à plus de 138 milliards d'euros. Les dividendes poursuivent leur croissance apparemment inexorable (67 milliards) tandis que les rachats d'actions continuent à exploser (25 milliards).

Derrière ces chiffres globaux, une poignée de groupes, parmi lesquels TotalEnergies, LVMH, BNP Paribas ou encore Stellantis, représentent la majorité des profits engrangés par le CAC40, mais aussi des dividendes versés et des actions rachetées.

Ces « superprofits » ne sont pas forcément une bonne nouvelle ni pour l'économie, ni pour la société française en général. Ils sont alimentés en grande partie par un accroissement des marges, facteur de renchérissement du coût de la vie, et par des aides publiques directes et indirectes.

C'est un sujet sur lequel l'Observatoire des multinationales revient plus en détail dans un livre publié avec l'association Attac, *Superprofiteurs*. *Le petit livre noir du CAC40*, qui sortira en librairie le 24 mai prochain.

Malgré leur santé financière florissante, certains de ces champions des bénéfices et des dividendes touchent en effet de nombreuses aides

publiques, dont certaines censées les inciter à se « décarboner ». La future loi sur l'industrie verte qui sera présentée en conseil des ministres ce mercredi va y ajouter de nouvelles aides encore, toujours sans véritable contrepartie et sans garanties sur les résultats concrets.

Beaucoup de ces groupes continuent par ailleurs à supprimer des emplois en France. Globalement, le CAC40 affiche 16 000 emplois en moins dans l'Hexagone depuis 2019, alors que ses profits annuels ont augmenté de 74% et ses versements aux actionnaires de 61% sur la même période.

Les principaux bénéficiaires de la générosité du CAC40 envers ses actionnaires sont comme chaque année le groupe Arnault (près de 3 milliards d'euros de dividendes touchés de LVMH) et BlackRock, qui empoche 2,8 milliards d'euros de dividendes sur les profits 2022 du CAC40.

En comptant dividendes et rachats d'actions, c'est pas moins de 1,1 milliard d'euros que TotalEnergies aura consacré à rémunérer BlackRock sur ses profits 2022, soit 10 861 euros pour chacun de ses salariés dans le monde.















# Déclaration unitaire liminaire pour le rendez-vous salarial du 12 juin 2023

En premier lieu, les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaire de la Fonction publique souhaitent redire, après la 14ème journée de mointerprofessionnelle du 6 juin, que la page des retraites n'est pas tournée et que le rec de la retraite à 64 ans demeure inacceptable. Tout aussi inacceptable est, une fois or recours à la Constitution pour priver à nouveau les député.e.s de voter enfin sur cette

Nos organisations syndicales souhaitent souligner ensemble, une nouvelle fois, le préoccupation quant au pouvoir d'achat des agentes et des agents de la Fonction pub

Le maintien d'une inflation élevée depuis des mois aggrave une situation déjà détéric qui concerne les rémunérations, et particulièrement celle indiciaire. Les pertes s'accun collègues rémunérés à l'indice minimum sont sans cesse plus nombreux, les déroule carrière se réduisent quand ils ne deviennent pas inexistants, les qualifications sont ce plus mal reconnues.

Pour couper court à cette spirale infernale, les mesures parcellaires, maintes fois œuvre, ne peuvent à elles seules suffire, sans compter les possibles effets pervers d'écrasement des carrières. Le levier des augmentations générales doit être fortement

Sans attendre, il faut notamment revaloriser fortement le point d'indice tant les 3, juillet 2022, déjà insuffisants, sont aujourd'hui complètement dépassés.

Cette nécessaire augmentation significative et immédiate de la valeur du point ne évidemment pas à d'autres dispositifs de portée générale.

Un mécanisme pérenne et régulier permettant de tenir compte des évolutions de l'inf être mis en place.

Une telle disposition corrélée à celles remettant à niveau l'ensemble des rémunéra être au cœur d'urgentes et véritables négociations précédées par un accord de métho

#### Retrouver en pièces jointes :

- Déclaration unitaire liminaire des organisations syndicales de la Fonction publique du 12 juin
- Déclaration CGT Fonction Publique
- Tract : Rendez-vous salarial du 12 juin dans la Fonction publique : des augmentations salariales vraiment pas à la hauteur, le ministre doit revoir sa copie !

| - Pièces jointes :                         |         |
|--|---------|
| Etude du CREDOC.pdf                        | 315 Ko  |
| 2023_06_08dul_rdv_salarial_du_12062023.pdf | 150 Ko  |
| 2023_06_08_rdv_salarial_fp.pdf             | 59,9 Ko |
| 2023_06_12_rdv_salarial_fp.pdf             | 52,1 Ko |